

Lundi 2 février à 14 h

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

(M. le Ministre COLLIN)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Jenny BALTUS-MÖRES sur les zones Natura 2000

Gilles MOUYARD sur les premières ventes de bois en gré à gré organisées en Wallonie

Olivier MAROY sur la répartition du bois en Région wallonne entre les différentes filières

Laetitia BROGNIEZ sur la régulation des corvidés

Yves EVRARD sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC)

Interpellation de Jenny BALTUS-MÖRES sur les formes alternatives d'agriculture

Olivier DESTREBECQ sur l'agriculture biologique en Wallonie

Philippe KNAEPEN sur le renouvellement du Conseil supérieur wallon de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation

Olivier DESTREBECQ sur l'évaluation du dispositif législatif relatif aux dégâts de gibier

Patrick LECERF sur l'ASBL "Agricall"

Laetitia BROGNIEZ sur les informations concernant le futur régime de prime à la vache allaitante

Yves EVRARD sur la création d'emplois lors d'investissements en infrastructures sportives

Jean-Luc CRUCKE sur la survie de l'ASBL "MX Dema"

Jenny Baltus-Möres, sur les zones Natura 2000

Fin 2012, début 2013 une enquête publique relative à la désignation des sites Natura 2000 a eu lieu. Deux ans après cette enquête pouvez-vous me dire où en est la procédure ? Sur le portail wallon consacré à Natura 2000, il est indiqué que 240 sites seront désignés à l'issue de l'enquête publique. Toutefois, quel est le but de cette nouvelle désignation de sites, alors que ça a été fait entre 2002 et 2005 ? Ces 240 sites vont-ils remplacer les précédents ou bientôt vont-ils s'ajouter aux existants ? Par ailleurs, la désignation de ces nouveaux sites relève-t-elle d'une volonté du Gouvernement wallon précédent ou fait-elle suite à une obligation européenne ?

De plus, concernant l'enquête publique en tant que telle, le but est bien évidemment de tenir compte des remarques des personnes concernées, toutefois comment garantissez-vous d'obtenir le meilleur équilibre possible entre ces différentes positions afin d'éviter une situation comme celle du début des années 2000 où de nombreux citoyens étaient mécontents des décisions adoptées ? D'autre part, concernant les indemnités prévues, pouvez-vous me dire à quelle hauteur est fixé le budget ?

Pour finir, le programme européen Life s'inscrit purement dans la continuité de Natura 2000 et constitue le soutien financier européen pour les projets en faveur de l'environnement, la conservation de la nature et luttant contre le changement climatique. Ainsi, pouvez-vous me dire combien de projets Life ont été mis en place en Wallonie ? A quel pourcentage s'élève le cofinancement européen, quel est le montant de l'enveloppe wallonne dédié au soutien à ces projets et quels sont les moyens utilisés par la Wallonie pour promouvoir ces projets, pour toucher au maximum les potentiels porteurs de projet ?

Gilles Mouyard sur « les premières ventes de bois à en gré à gré organisées en Wallonie »

Monsieur le Ministre, ma dernière intervention sur ce sujet au sein de cette même commission date du 13 novembre 2013. A l'époque j'interrogeais votre prédécesseur, Monsieur Carlo Di Antonio, sur la question du manque de bois feuillus pour les scieries wallonnes.

Lors de mon intervention je faisais alors état des difficultés qui étaient rencontrées par les scieries wallonnes à s'approvisionner en bois de feuillus, à un prix abordable, dans nos forêts. Car bien que les feuillus soient présents en Wallonie, les prix qui étaient alors demandés lors des ventes étaient impayables pour nos scieries.

Le bois était en effet acheté à des prix non-concurrentiels par des exploitants forestiers qui le destinaient à l'exportation. Cette situation conduisait certaines de nos scieries vers la France, où elles mendiaient auprès de la Office national français des forêts pour obtenir du bois.

Pour faire face à ce problème, certains professionnels du secteur réclamaient : la mise en place d'une forme de « protectionnisme » sur la forêt wallonne, afin qu'une partie des bois des domaines publics ne soit pas systématiquement vendue au plus offrant,...

Face à cette situation, votre prédécesseur m'indiqua qu'il allait adapter l'AGW du 27 mai 2009 exécutant le code forestier pour relever la possibilité de passer des marchés de gré à gré. Et ce en vue de relever le plafond des ventes de gré à gré de bois de feuillus dans les forêts publiques en passant de 2.500 à 35.000 euros

C'est ainsi que depuis fin 2014, l'initiative de ces appels d'offres restreint porte ses premiers effets. Et que 1.587 m³ de chêne et de hêtre issus des forêts domaniales ont trouvé acquéreur. Mais pour l'Office économique wallon du bois se serait encore loin d'être suffisant, bien qu'il s'agisse d'un premier pas dans la bonne direction.

Monsieur le Ministre, quel bilan tirez-vous des premières ventes de bois en gré à gré organisées en Wallonie ? Partagez-vous le constat de l'Office économique wallon du bois ? Comment comptez-vous soutenir d'avantage les scieurs de feuillus en Wallonie ?

Olivier Maroy, sur la répartition du bois en Région Wallonne entre les différentes filières

Mon collègue Yves Evrard vous a interpellé sur la problématique de la production forestière. Il a insisté sur les craintes légitimes du secteur en ce qui concerne l'approvisionnement en bois. La Wallonie serait occupée de « se tirer une balle dans le pied », pour reprendre ses termes.

Je ne reviendrai pas sur le débat d'approvisionnement. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir votre avis sur la répartition du bois entre les différentes filières. Comment cela va-t-il se réguler ?

Des débats ont eu lieu, nous avons vu la naissance d'un groupe de travail bois-énergie en Région Wallonne. Les différents acteurs ne sont pas toujours d'accord.

Le groupe de travail bois-énergie a fait plusieurs demandes lors de sa séance du 24 avril dernier. Par exemple, il a chargé votre office d'organiser, sans délai, une nouvelle session de 5 réunions de travail afin de poursuivre les thématiques relatives à la hiérarchisation des usages de la biomasse, le cadre de référence bois-énergie de la Cwape et la problématique du soutien financier au bois-énergie. Qu'en est-il ?

Il a été question également de mettre en place un comité transversal pour la biomasse. Qu'en est-il ? Avez-vous déjà eu des concertations à ce sujet avec votre collègue le Ministre Furlan ? Comment les choses avancent-elles à ce sujet de façon plus générale ?

Combien de tonnes exploite-t-on chaque année directement de nos bois et forêts ? Quels sont les quotas qui servent à la biomasse ? Quelle sera la situation d'ici 2020 ?

Laetitia BROGNIEZ, sur la régulation des corvidés

Les corvidés sont une source de nuisances, tant en agriculture que sur la faune sauvage. Tout d'abord, ils exercent une influence non négligeable sur certaines espèces de petits gibiers et de gibiers d'eau par le vol d'œufs et la destruction de jeunes oiseaux ou de jeunes mammifères (lapereaux, levreaux, ...). Ils peuvent aussi être de sérieux concurrents face aux rapaces.

Ensuite, les dégâts qu'ils occasionnent en agriculture sont multiples : ceux-ci allant du semis des maïs aux dégradations des bâches des silos (compliquant ainsi la bonne conservation des aliments), en passant par les céréales et les impacts potentiels sur l'aspect sanitaire du bétail par la transmission de parasites.

Il n'est pas rare non plus que des dégradations soient observées au niveau des baies vitrées ou des jointures des habitations.

La lutte est difficile : ces oiseaux étant très intelligents et s'adaptant facilement, les techniques d'effarouchement (épouvantails, canons, ballons) s'avèrent très vite inefficaces... Un semis plus profond n'est également pas toujours possible selon les régions et les conditions climatiques.

Si certaines espèces de corvidés sont protégées (corbeaux freux, choucas des tours notamment), la corneille noire et la pie bavarde, les deux espèces les plus problématiques, relèvent de la loi sur la conservation de la nature et si des demandes de régulation sont possibles, plus d'un y renoncent, découragés par la complexité administrative de la démarche.

Combien de demandes de régulation ont été introduites en 2014 ? Quelles espèces concernaient-elles ? Constate-t-on une évolution à la hausse des demandes ? Pourrait-on envisager un assouplissement des démarches ?

Chez nos voisins français, et notamment dans le département de la Manche, des opérations de contrôle, de régulation par le tir ou le piégeage sont menées, sous l'égide de la Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles. Plus près de chez nous, dans les Ardennes françaises, la corneille et la pie sont par ailleurs considérées comme nuisibles.

Serait-il possible de mettre en place, chez nous, des campagnes de piégeage sélectif, voire de régulation par le tir en cas de surabondance ?

Quelle solution pourrait être apportée aux exploitants agricoles et aux forestiers soucieux d'améliorer les populations de petits gibiers afin de diminuer les nuisances causées par les corvidés ?

Ne vous méprenez pas, il n'est nullement question d'éradiquer l'espèce, mais bien de la réguler.

Yves Evrard, sur la réforme de la PAC.

La réforme de la PAC va engendrer de profonds bouleversements pour nos agriculteurs. Dans ce contexte, il est de notre devoir de les épauler au mieux et d'étudier les alternatives et les mécanismes qui permettront, dans le futur, d'atténuer les conséquences de cette nouvelle politique.

En la matière, il me semble que la notion d'agroforesterie devrait permettre de répondre à pas mal des interrogations qui se posent aujourd'hui notamment en ce qui concerne la biomasse, la biodiversité ainsi que le maintien d'un maillage écologique.

La problématique des nitrates pourrait également trouver dans les techniques d'agroforesterie des éléments intéressants, permettre par ailleurs des revenus différés au niveau de nos agriculteurs.

Par ailleurs, en ce qui concerne les nouvelles directives de la PAC, l'agroforesterie doit permettre à nos agriculteurs d'améliorer leurs sources de revenus.

Dans ce contexte, pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous éclairer sur la dynamique que vous souhaitez mettre en place en la matière ainsi que les initiatives qui sont prises actuellement ? Quels sont les éléments retenus par la région wallonne dans le cadre de la définition de l'agroforesterie ?

Concrètement, l'agroforesterie peut-elle être valorisée au sein du 1^{er} pilier dans le cadre du verdissement ? De quelle manière ? Que prévoit le 2^{ème} pilier afin de favoriser le développement de cette pratique agricole ?

Interpellation de Jenny Baltus-Möres, sur les formes alternatives d'agriculture

Le monde agricole suscite tous les jours plus de critiques quant à sa dimension écologique. C'est ainsi que de plus en plus de méthodes alternatives fleurissent. L'Union européenne, à travers son programme « Horizon 2020 » spécialement dédié à la recherche et l'innovation, insiste sur la nécessité de réconcilier la production agricole avec une gestion durable de l'environnement et des autres ressources naturelles, ce qui constitue le plus grand challenge pour l'agriculture actuelle et future, selon l'UE. Ce challenge comporte évidemment des objectifs sociétaux, économiques et environnementaux.

Un projet mis en place en Allemagne dont on m'a fait part, entrant dans la catégorie de « low input strategy », consiste en l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs par la modification du travail agricole. L'idée de ce projet est de ne traire qu'une fois par jour les vaches au lieu de deux ce qui permet un gain de temps certain pour les fermiers. Pour se faire, les habitudes alimentaires des bêtes sont modifiées dans le respect total de l'agriculture biologique, les diminutions des recettes laitières sont compensées par des productions céréalières par exemple. Dès lors, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si de telles initiatives existent en Région wallonne ? Ne pensez-vous pas que ce genre de projets associant objectifs écologiques et meilleures conditions de vie devraient être encouragés afin d'attirer les jeunes et moins jeunes vers cette profession tellement importante pour notre société ?

Un autre projet – CO-FREE –, soutenu par le programme « Horizon 2020 », vise à concevoir des méthodes, des outils et des concepts permettant de remplacer l'utilisation du cuivre dans les productions de fruits, de pommes de terre, de vigne et de tomates. Ce projet est développé dans 11 Etats membres de l'Union européenne, la Belgique et plus précisément la Wallonie fait-elle partie de ce projet ? Par ailleurs, de manière générale, pouvez-vous me dire combien de projets « Horizon 2020 » sont mis en œuvre en Wallonie et pouvez-vous me citer quelques exemples ?

Olivier DESTREBECQ, sur l'agriculture biologique en Wallonie

L'agriculture biologique est bien présente en Wallonie. Vous l'avez rappelé lors d'une précédente réunion de commission, on dénombrait, fin 2013, 1 144 exploitations agricoles « bio » pour une superficie agricole utile de 57 132 hectares.

Comment évolue la part de bio dans les différentes filières (élevage, lait, fruits, céréales, etc.) ?

Le Plan opérationnel 2015 de l'Apag-W a été adopté : quelles sont les actions programmées en matière de promotion de l'agriculture biologique ? J'ai lu que 8% du budget communication de l'Agence y seraient consacrés.

L'Union européenne prévoit également des subventions pour la promotion. La Wallonie en bénéficie-t-elle ? Le cas échéant, à quoi sont-elles destinées ?

Monsieur le Ministre, au cours d'une interview¹, vous avez dit que le bio était une priorité pour la Wallonie. Le Plan stratégique wallon pour le développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2020, adopté par le précédent gouvernement, prévoit d'ailleurs de doubler les surfaces de bio d'ici 2020. Pourquoi se fixer un tel objectif alors qu'en Wallonie, nous dépassons déjà la moyenne européenne qui est de 6% ? Vous avez dit par ailleurs, très justement, que le développement de l'agriculture biologique était une question de choix, fruit de la volonté des agriculteurs et éleveurs ayant opté pour ce type d'agriculture.

Concernant le Plan stratégique wallon, vous comptez l'évaluer afin de l'adapter si nécessaire. Avez-vous établi un calendrier de travail ? Quel est l'état d'avancement de sa mise en œuvre ? Au-delà de la production de matières premières, il y a la transformation de ces matières, cette étape n'est guère développée en Wallonie. Est-ce qu'un effort particulier va être fait pour favoriser la transformation ?

Enfin, en mars dernier, la Commission européenne a présenté une proposition de nouveau « règlement relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques », également un plan d'action. Savez-vous si ce projet prévoit des changements relativement importants ? En réponse à une question parlementaire, vous préconisiez de limiter certaines dérogations actuellement possibles, à quoi pensiez-vous précisément ?

¹ La DH, 6 janvier 2015

Philippe KNAEPEN, sur le renouvellement du Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation

Le CSWAAA est le conseil qui a pour mission de donner au Ministre un avis sur toutes les questions qui intéressent, dans le cadre des compétences régionales, l'agriculture, l'horticulture, l'agroalimentaire ou l'alimentation.

Celui-ci découle de l'AERW du 08 janvier 1987 instituant un Conseil Supérieur Wallon de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de l'Alimentation (modifié par AERW du 21 mai 1987 et AERW du 20 décembre 1990).

Le Conseil est composé de 4 membres désignés par les chambres provinciales d'agriculture de Liège, de Namur, de Luxembourg et du Hainaut (un membre par chambre), de 1 membre désigné par les délégués de la chambre provinciale du Brabant domiciliés en Région wallonne, de 11 membres désignés par les associations agricoles wallonnes représentés dans les quatre chambres provinciales wallonnes, ainsi que par les associations agricoles féminines et de jeunes présentes dans la structure de ces associations, d'un membre désigné par les associations agricoles à but général ayant au moins un délégué parmi ceux de l'arrondissement de Nivelles à la Chambre provinciale d'agriculture du Brabant, d'un membre désigné par les membres germanophones de la Chambre provinciale de Liège et de 6 membres proposés par les associations professionnelles reconnues du secteur de l'agroalimentaire, de 2 membres proposés par les associations de consommateurs, de 4 membres du monde scientifique et de la recherche désignés par l'Exécutif régional wallon sur proposition du Ministre et enfin de 7 membres représentant l'Exécutif régional wallon.

Celui-ci est en instance de renouvellement et donc ne fonctionne plus dans les faits.

Pourriez-vous me dire quand et à quelles fréquences ont eu lieu les dernières réunions ? Depuis quand celui-ci ne s'est plus réuni ? Quand comptez-vous le réactiver ? Quel est le calendrier de réunions que vous vous êtes fixé ?

Il serait en effet dommage de se passer trop longtemps de l'avis des experts du secteur.

Olivier DESTREBECQ sur l'évaluation du dispositif législatif relatif aux dégâts de gibier

Sous la précédente législature, le Ministre Di Antonio avait mis en place un ensemble de mesures portant sur les dégâts agricoles causés par le gibier et notamment les blaireaux, sangliers, cervidés et corvidés.

Ce plan décliné en 25 mesures répondant à 4 objectifs a aujourd'hui 3 ans et il serait bon d'en évaluer les résultats.

Depuis l'entrée en vigueur de ces mesures, a-t-on enregistré une diminution des dégâts causés par ce type de faune ? A combien évaluait-on le montant total des dégâts et les indemnités qui étaient liées en 2011 ? Quelle est l'évolution des chiffres pour 2012, 2013 et 2014 ?

La population excédentaire d'animaux a-t-elle significativement diminué ? Revient-on progressivement à un juste équilibre faune-flore ?

La collaboration et la communication entre l'administration wallonne et les conseils cynégétiques sont-elles optimales ? Les échanges sont-ils réguliers et positifs ?

La DNF a-t-elle établi le cadastre des clôtures ? A-t-on déjà procédé au démontage de clôtures infractionnelles ?

Patrick Lecerf sur L'ASBL Agricall

Le monde agricole est un secteur en difficulté et il n'est pas toujours évident de comprendre les réalités pour des personnes extérieures au milieu. C'est pourquoi, l'ASBL Agricall a été créée en 2005. Elle est composée de psychologues, d'assistants sociaux, de juristes, d'agronomes et est donc concentrée sur l'écoute du monde agricole. À ce propos, je me suis rendu sur leur site internet. La dernière mise à jour date du 28 octobre 2013! Pouvez-vous m'expliquer la cause et s'il sera actualisé dans un délai à court terme?

À la base, Agricall était chargée d'accompagner les agriculteurs en difficulté, et subsidiairement d'autres acteurs ruraux touchés par la crise de l'agriculture. Le but était aussi de mener des actions de prévention, dans une approche globale et en réseau. Au fil des années, Agricall a vu ses missions élargies à: des permanences téléphoniques gratuites, anonymes et confidentielles, des services gratuits d'accompagnement individuel, des outils de soutien administratif, des relais sociaux, juridiques, etc.

Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, quelle est l'intervention la plus fréquente de la part d'Agricall? Disposez-vous de statistiques? Pouvez-vous me donner un focus sur les cinq dernières années? Les « personnes âgées » sont souvent sur les rotules à cause de l'âge mais les jeunes ne sont pas mieux lotis puisqu'ils doivent beaucoup investir. Dès lors, quelle est la tranche d'âge qui sollicite le plus Agricall ?

Vous le savez l'agriculture est un ensemble de secteurs ; les céréaliers, les bovins, les laitiers, etc. Pouvez-vous me dire quel secteur sollicite le plus Agricall ? En 2009, la crise du lait a été terrible pour les producteurs laitiers. Agricall a-t-elle reçu plus d'appels téléphoniques ?

J'ai relevé que le budget destiné « aux organismes s'occupant de précarité en agriculture » pour 2015 était de 295 000 euros (idem qu'en 2014). Ce crédit est destiné à couvrir l'octroi des subventions aux organismes, associations ou groupements pour leur permettre d'assurer un encadrement rapproché des exploitations agricoles en situation fragile ou qui connaissent la précarité et ce, dans le but de les aider soit à rester dans l'agriculture après avoir surmonté leurs difficultés, soit à quitter l'agriculture de manière honorable.

Pouvez-vous me préciser, Monsieur le Ministre, quelle est la ventilation de ce crédit? Est-ce qu'il y a une demande de l'organisme d'augmenter le subside régional?

**Question orale de Laetitia BROGNIEZ, Députée, à René COLLIN,
Ministre de l'agriculture, sur les informations communiquées
récemment concernant le futur régime de prime à la vache
allaitante**

Comme vous le savez, le futur régime « vaches allaitantes » suscite l'inquiétude des éleveurs de bétail viandeux. Ceux-ci sont, à juste titre, impatients de savoir quels seront les impacts (dont l'impact financier) de ce changement de système sur leurs exploitations.

Lors d'un concours qui s'est tenu le 14 janvier à Ath, la personne qui vous représentait s'est exprimée sur le futur régime de la prime à l'herbe devant une quarantaine d'éleveurs.

Les personnes présentes ont retenu de cette prise de parole que le projet déposé à l'Europe par la RW avait reçu l'aval de la Commission et serait donc le système en vigueur dès la concrétisation de la nouvelle PAC. Je m'en étonne dès lors qu'aucune annonce officielle n'a, à ma connaissance, été faite à ce jour.

S'agirait-il d'une mauvaise compréhension de la part de ces éleveurs, le message donné a-t-il manqué de clarté ou votre cabinet disposait-il alors d'informations permettant de ne plus utiliser le conditionnel ?

Par ailleurs, pour revenir sur le régime proposé. Certains éleveurs de races françaises contestent le plafond de 84 mois, avançant le fait que leurs vaches peuvent mettre bas bien au-delà de cet âge. Connait-on le pourcentage de vêlages chez des vaches de plus de 7 ans ? Est-il beaucoup plus élevé que pour le Blanc-Bleu ?

Lors de votre intervention sur la PAC en commission, vous nous avez informés d'une réunion programmée le mardi 13 janvier dans votre cabinet avec l'ensemble du secteur. Pouvez-vous nous en dire un mot ? Qu'en est-il ressorti ?

Enfin, je profite de cette question pour aborder les autres primes prévues dans le soutien couplé. Sur l'enveloppe de 21,3%, 1,1% est dédié aux vaches mixtes, la même proportion aux vaches laitières et 0,3% aux brebis. Quels seront les critères d'attribution de la prime pour chacune de ces catégories en vue de déterminer le nombre de référence propre à chaque exploitation ?

Yves Evrard, sur la création d'emplois lors d'investissements en infrastructures sportives.

Lors de la présentation du budget en séance plénière au parlement wallon en date du 10 décembre 2014, vous avez abordé la question de l'emploi et notamment de l'importance donnée à la priorité à l'emploi au travers des différentes matières dont vous avez la compétence. Vous avez dit, je vous cite :

« Je vais essayer de m'assigner cette ambition, cette responsabilité d'être aussi attentif en priorité à l'emploi, en ce compris dans des responsabilités dont on n'a pas parlé aujourd'hui, mais qui sont importantes. Par exemple, les infrastructures de petite enfance, la politique de la nature et de la forêt ou encore les infrastructures sportives. Rien que sur ce dernier exemple, rappeler par exemple – c'est le cas de le dire – que lorsque 1 million d'euros est consacré à des infrastructures sportives, sur un an cela crée 15,8 équivalents temps plein. C'est tout de même très important pour le domaine de la construction, mais c'est aussi très important pour les emplois directs dans l'encadrement et indirects, notamment dans l'HORECA, le tourisme, et cetera. »

J'aimerais, Monsieur le Ministre, revenir sur cette dernière considération qui prétend que lorsqu'un million d'euros est consacré aux infrastructures sportives, cela crée sur un an 15,8 équivalents temps plein.

Pourriez-vous développer cet argument et nous indiquer la méthode qui vous a permis de produire ce calcul ?

Jean-Luc Crucke, sur "La survie de l'ASBL MX DEMA"

Organisatrice d'une manche du championnat du monde juniors de motocross, le 08 août dernier, suite à des conditions météorologiques particulièrement exécrables, seuls 500 spectateurs assistaient à l'événement alors que 5000 y étaient attendus. Le déficit de 250.000€ met en péril l'existence même de l'ASBL et a déjà eu pour conséquence de délocaliser l'événement en Flandre pour l'année 2015.

Interpellé, le Ministre a refusé d'intervenir pour combler le déficit, mais promet un geste pour 2016, se retranchant derrière la jurisprudence de la Cour des Comptes qui l'empêcherait d'en faire plus.

Comment la Wallonie est-elle intervenue dans l'événement ? Quels étaient son rôle et son statut ? Des conventions avaient-elles été signées ? Lesquelles et quand ?

Le Ministre peut-il préciser la jurisprudence évoquée, l'organisateur soulignant que la Wallonie intervient pourtant dans le déficit d'autres événements sportifs ?

Le Ministre ne craint-il pas qu'une promesse d'intervention pour 2016 soit tardive et ne se heurte à la disparition de l'ASBL ?

Quel est le geste que le Ministre se propose d'engager pour 2016 ?

Le départ de l'événement en Flandre ne sonne-t-il pas le glas pour la Wallonie ?